

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 420

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 48

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« génétique, »

insérer les mots :

« à l'utilisation rationnelle des moyens de production et leur impact environnemental, aux règles de bonnes pratiques d'utilisation des intrants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure ces sujets dans la liste de ceux dont l'enseignement dans les lycées agricoles doit être renforcé.